

## Procès-Verbal de l'Assemblée Générale du jeudi 16 mai 2024

### **Etaients présents ou représentés :**

#### A titre de parents et amis :

Mesdames et Messieurs CACHE Miryam, FIORIN Albert, MENET Marie, LAVOREL Maryse, PADAY Jean-Luc, BERNARD GRANGER Pierre, SAUVAGE Françoise, MORDACQ Emilie, FALGUEYRAC-PREVOT Caroline, DEREYMEZ Reine, PECCOUD Yann, DEMAY Véronique, PICHOLLET Noël, GRIFFAY Thierry, REY Alain, LANGEVIN Réjane, BALMONET Eliane, DAILLET Alain, VERNIER Valérie, PASSERA Brigitte, CHAMOSSET Jean-Louis, MORAND Monique, BIOLLUZ Didier, HUOT DE SAINT Albin Blanche, POLLET Jean-Luc, DOLEAC Géraldine, THIERRY GLO Christine, DAILLET Alain.

#### A titre d'invités :

Mesdames et Messieurs MATHIEU Michel (Fiducial), FOURTIAS Céline (Responsable du Cercle de Voile de Sevrier), CROENNE Astrid (Adjointe au maire aux affaires sociales de la ville de Rumilly), DACHY Pascale (Coordinatrice ALMA 74 et 01), BARRY Olivier (maire délégué de Seynod), PROWALSKI Eric (Les Tresoms), TARDY Lionel (Conseiller Départemental du Canton d'Annecy 4), VERHOOSTE Christian (responsable régional Santé Médico Social Région bourgogne Rhône Alpes Auvergne, Sodexo), BROISIN Frédéric (Sodexo), LAUFERON Frédéric (DG Udaf), MARTIN Stanislas (président CVS).

#### A titre de salariés de l'AAPEI EPANOU :

Mesdames et Messieurs PIOT Bernardin, PICCO Chrystel, THARAN Amandine, SANTALUCIA Jorris, MICHEL Céline, VELGE Séverine, CHOLAT Philippe, PORTIER Peggy, FERIO Vanessa, DELACOUR Hélène, MILLET Elise, JACQUET Cathy, KUBASIK Franck, SILARBI Hacène, MELAINE Catherine, APPRIOUAL Sébastien, CIRON Marlène, BOURGUIANON Laurence, DELIEUTRAZ Christine, LAVIGNE Claire, HARRY Audrey.

#### Les organismes excusés :

Mesdames et Messieurs PESENTI Nelly (Direction de l'Autonomie), LEI Josiane (Conseillère Départementale du Canton d'Evian-les-Bains – Communauté de communes), AUBRY Grégory (directeur général du centre Arthur LAVY), MUGNIER Séverine (Balme de Sillingy), PERROQUIN Laëtitia (Maire adjointe déléguée aux affaires sociales et la communication), ROCHAS pierre (APEI 73), SADDIER Martial (Président du Département de la Haute-Savoie), MUGNIER Magali (Conseillère départementale canton Annecy 4, présidente de la commission Développement Durable, Environnement, Agriculture, Forêt), VIANT Martin (Directeur général de l'APEI Chablais), DEVILLE Anne-Marie (présidente de APEI Thonon Chablais et l'UDAPEI 74), KROSNICKI Mr (Président des PEP SMB 73-74) et GIGNOUX Mr (Directeur Général des PEP SMB 73-74), le Sous-préfet (de la Haute-Savoie).

#### Les adhérents excusés :

Mesdames et Messieurs PEIGNON Serge, DODENS Maryse, NORMAND Marie-France, ZANUS Brigitte, DEGEORGES Jean-François

## **MOT D'ACCUEIL DE LA PRESIDENTE**

Madame Cache salue l'assemblée et les personnes présentes et énumère les invités excusés.

## **2) APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 11 MAI 2023**

Le procès-verbal de l'Assemblée Générale du 11 mai 2023 **est approuvé à l'unanimité** des adhérents présents ou représentés, sans voix contre ni abstention.

## **3) RAPPORT MORAL DE MIRYAM CACHE, PRÉSIDENTE et du DIRECTEUR GENERAL**

### **L'AAPEI Epanou : un acteur social et économique majeur**

- Au niveau social :  
Plus de 1 000 personnes accompagnées par an :
  - ✓ 839 places d'accompagnement
  - ✓ 120 personnes/an accompagnées par Cap'Handi Services sur tout le département de la Haute-Savoie
  - ✓ Les personnes occupant des emplois accompagnés
  - ✓ Les personnes inscrites en file active
  - ✓ Une liste d'attente d'environ 200 personnes, aux besoins spécifiques car déficientes intellectuelles et porteuses d'autisme.Autant de familles concernées par l'accompagnement de leur parent au sein des établissements et services de l'AAPEI Epanou  
324 familles adhérentes en 2023
- Au niveau économique :
  - 450 salariés
  - 17 établissements et services agréés répartis sur 20 sites, de plus en plus en lien avec les entreprises, organisations, établissements scolaires sur le territoire élargi du bassin annécien.

### **Une Association ancrée sur le bassin annécien - Un champ d'intervention départemental**

La Ferme de Chosal : Copponex / Cruseilles

La ferme des Roches : Chaumont

Les Iris et les Roseaux : La Balme de Sillingy

Le siège, le DIME, l'ESAT Le Parmelan, Annexe les Césardes, les hébergements : Seynod

Le SAVS et Cap Handi Services : Annecy

Le Dispositif Horizon : Annecy le Vieux

L'ESAT l'Arcalod et les hébergements : Rumilly

### **Une association inscrite dans un réseau militant actif, au niveau départemental, régional et national**

L'apei, Aller Plus Haut, Nous Aussi, ATMP74, Alpyasia, ADIMC74

### **Une mobilisation nationale de l'ensemble des associations de l'Unapei qui perdure !**

L'UNAPEI, l'UNAPEI Auvergne Rhône-Alpes, l'UDAPEI 74

### **L'AAPEI Epanou, une association de familles et d'Amis**

- Un Conseil d'administration composé de 24 postes
- Un Bureau composé de 10 postes :
- Un (e) Président(e) élu(e) pour 3 ans
- Des administratrices/teurs élu(e)s pour 1 an au poste de :
  - 2 Vice-Président(e)s élu(e)s
  - 1 Trésorier/ière et 1 Trésorier/ière Adjoint (e),
  - 1 Secrétaire et 1 Secrétaire Adjoint(e)
- 3 postes « flottants », sans mission définie mais tout aussi importants pour les échanges et les prises de décision
- En 2023, 3 postes sur les 24 proposés au CA sont restés vacants.
- 1 poste flottant au Bureau est resté vacant.

### **Pour l'AAPEI Epanou, en 2023**

Des difficultés RH récurrentes

Des projets d'importance en cours de réalisation et à venir

Un Projet Associatif Global 2024 – 2028 en construction

### **Une démarche militante active constante pour faire valoir les réalités extrêmement préoccupantes de notre association auprès des Elus, Députés, Sénateurs et Conseillers départementaux**

- RV et/ou contacts réguliers avec les Député(e)s : Véronique Riotton, Virginie Duby Muller, Christelle Petex-Levet, Antoine Armand.
- Information continue de tous nos conseillers départementaux.
- Des échanges nourris avec la Direction de l'Autonomie du CD 74
- RV avec M. Lemahieu, Directeur départemental de l'ARS, dans le cadre de l'Udapei 74

### **Une crise des Ressources humaines persistante**

- Le coût de la vie en Haute-Savoie
- Le coût du logement
- Le niveau très bas de rémunération de nos salariés
- Le manque d'attractivité des métiers du secteur médico-social
- Le traitement inéquitable de nos salariés « oubliés du Ségur » au sein des établissements et services
- Une prime vie chère accordée uniquement aux fonctionnaires
- Une réforme laborieuse de la Convention 66

Impact durable sur les conditions de prise en charge dans les établissements médico-sociaux

### **Des relations continues avec les instances nationales représentant l'AAPEI Epanou en tant qu'employeur**

- UNAPEI : Tête de notre réseau associatif, principal négociateur au niveau national
- NEXEM : Principale organisation professionnelle représentant les employeurs du secteur social, médico-social et sanitaire privé à but non lucratif
- AXESS : Confédération des employeurs du secteur sanitaire, social et médico-social à but non lucratif

### **La négociation d'une convention collective unique moderne et adaptée, étendue pour la branche sociale et médico-sociale** en vue d'une refondation des métiers du médico-social indispensable à leur pérennisation.

Démarche qui peine à se concrétiser depuis 2 ans

### **Une revendication unanime, récurrente et légitime des associations du secteur médico-social**

- Un traitement équitable de tous nos salariés « oubliés du Ségur »
- Une revalorisation générale des rémunérations et une meilleure reconnaissance des métiers du médico-social
- Une démarche ambitieuse en vue de réactiver l'attractivité des métiers du secteur médico-social.

### **Charges énergétiques doublées ou triplées sur 2023**

- Mise en place d'une politique d'achats groupés avec d'autres associations.
- Mobilisation de l'UDAPEI 74 et d'Alpysia pour alerter l'ARS et le Conseil Départemental sur la mise en tension budgétaire des établissements
- Le bouclier tarifaire qui tarde à être versé impactant les budgets des établissements.
- Pas de possibilité de répercuter le coût d'inflation de 13,3% sur 5 ans alors que nos budgets n'ont augmenté que de 5,75% sur la même période

### **Les partenariats au sein du réseau Unapei**

- **L'Udapei74** : Apei de Thonon Chablais, Aller Plus Haut, Nous Aussi Vétraz, ATMP 74, l'APRCAL, Amitiés et Avenir
- **L'Unapei ARA et l'ensemble des associations de la région Rhône Alpes** : pour toutes demandes et actions militantes nécessitant la mobilisation régionale et/ou nationale
- **L'Unapei**, tête de réseau

- **La SCIC « Entre Lacs et Montagnes », Société Coopérative d'Intérêt Collectif à but non lucratif, ESLM74**, est spécialisée dans le recrutement de personnel intérimaire, au service de résidents atteints de handicap et de polyhandicap, au sein des établissements adhérents :
  - 3 coopérateurs initiaux, l'APEI Thonon Chablais, l'ADIMC 74 et l'AAPEI Epanou
  - Gestion par rotation bisannuelle : depuis mai 2022, la Présidence et la Dirigeance de la SCIC sont assurées par l'AAPEI Epanou notamment Amandine Tharan, Directrice des ressources humaines, Franck Thiry, Directeur financier d'Alpysia, en assurent respectivement les suivis RH et financier, sous la responsabilité de M. Piot.
  - Merci à eux
- **L'ATMP 74**, pour son soutien juridique auprès des personnes accompagnées et la tenue de réunions d'information auprès des familles.

### Des partenariats avec l'extérieur

- **Eric Prowalski, parrain de l'AAPEI Epanou**, Chef du restaurant étoilé la Rotonde – **Hôtel les Trésoms** à Annecy (participation et soutien aux événements associatifs, inclusion de personnes accompagnées au sein des services restauration et hôtellerie de l'hôtel les Trésoms)
- **Alpysia**, ex ADIMC, pour toute action militante et des autres projets loisirs
- **L'Udaf** (Union des Associations de Familles)
- **Le Grand Annecy**, pour le prêt de la salle CAP Périaz pour la soirée familiale et la fête des activités du mois de juin
- **Iseta** : participation d'une cinquantaine d'élèves dirigés par Mme Corinne Duché, à notre soirée familiale
- **Le Lion's Club**, toujours à nos côtés pour étayer nos initiatives associatives (opération Brioches)
- **La CARAC** : tenue de réunions d'information sur la protection du patrimoine des personnes accompagnées

Liste non exhaustive.

### Le Projet Associatif Global 2024 – 2028

- Démarche associative, regroupant administrateurs, personnes accompagnées, professionnels de l'encadrement et de terrain, membres des CVS et partenaires extérieurs
- Le travail s'est réalisé en 2 temps :
  - Environ 10 séances de travail intensif entre avril et octobre 2023 (*Cabinet Grains de Sel*)
  - Un séminaire de travail : 7 mars 2024 (*CREAI Rhône Alpes*)
  - Un document PAG mise en forme après validation par l'AT (agence de communication 89-92)

### **Objectif : définir la feuille de route de l'AAPEI Epanou sur les 5 prochaines années**

- Présentation dans 2<sup>ème</sup> temps de l'AG

### Des groupes de travail et des commissions ouvert(e)s à tout volontaire qui ont œuvré au service des familles en 2023

#### **Commission Grand Bornand** - Jean-François Degeorges

Gestion et entretien du chalet L'Hermitage, propriété de l'association

- Merci à Audrey Hary Groff, Directrice du Complexe Services, pour son engagement et sa rigueur lors de la reprise de la gestion du chalet, suite au départ de la responsable du Service Loisirs Vacances
- Merci Franck Kubasik, Directeur Adjoint du Complexe Parmelan, pour le suivi technique sur le Chalet.
- Merci à Chrystel Picco, pour son implication sur la gestion administrative
- Merci à Jean-François Degeorges pour sa disponibilité pour les questions du quotidien et des travaux

#### **Commission Communication** – Géraldine Doléac

- Participe à affirmer l'identité de l'association
- Communication à destination des familles (La LETTRE aux familles), en lien avec Chrystel Picco
- Communication transversale sur toute initiative visant à faire connaître l'association et à recruter des bénévoles (forum des associations France Bénévolat)
- Elaboration d'outils d'information pour la promotion de l'association (flyers, affiches ..)

### **Commission Brioches** – Thierry Griffay

Bénéfices réalisés en 2023 : 36 000 euros

Nombre de brioches vendues : 13 200

Nombre entreprises acheteuses : 85 pour 5 000 brioches

Les bénéfices de l'Opération Brioches sont attribués au financement des loisirs et vacances des personnes handicapées

Suite à l'opération Brioches 2023 :

- Participation au financement des loisirs des travailleurs handicapés et du projet Idéal en partenariat avec l'Adimc : 16500 euros
- Financement de la fête des activités du mois de juin : 1500 euros
- Abondement aux chèques vacances des travailleurs et ex-travailleurs des Esat : 7 900 euros
- Financement des projets exceptionnels proposés par les établissements : 12 000 euros

Un grand merci à Chrystel Picco sans qui l'OPB ne connaîtrait pas un si beau succès !

**Date prochaine de l'Opération Brioches : du 14 au 20 octobre 2024**

### **Commission Loisirs Vacances Inclusion** - Nathalie Robine Lissandre

En collaboration avec la responsable du Service Loisirs Vacances

- Force de proposition pour la mise en place de nouvelles activités
- Suivi de l'utilisation de la subvention associative dédiée à :

L'abondement aux chèques vacances des travailleurs handicapés

- Aux loisirs des personnes accompagnées
- Au financement de la fête des loisirs
- Contribution à l'organisation de la fête des activités **31 mai 2024, salle Cap Périaz**

Merci à Audrey Hary Groff qui a assuré la gestion et l'intégration du SLVI au complexe Services à l'automne 2023 et à Sandrine Ruffier qui en est devenue l'animatrice fin 2023.

### **Commission Soirée familiale 2023** - Blanche Huot de Saint Albin/Véronique Demay

- Une soirée familiale déplacée en mars 2024
- Nombre d'inscrits : 570 personnes pour le repas dansant
- 50 intervenants de l'école ISETA et leur professeur, pour le service à table
- Le groupe MIRAGE (musiciens chanteurs)

Merci à tous les bénévoles mobilisés et à Chrystel Picco pour sa contribution effective.

Prochaine soirée familiale : samedi 22 mars 2025 à Cap Périaz

### **Commission Bénévolat** - Blanche Huot de Saint Albin

- Initier et participer à toute forme d'action destinée à dynamiser les vocations bénévoles
- Créer des liens et promouvoir l'association
- Travailler en lien avec toutes les autres commissions
- Suivi des offres de bénévolat
- Aller à la rencontre des familles pour présenter l'association

Fête « Bénévoles et Familles en fête » : mercredi 28 juin 2023 - Foyer de vie le Champ d'Or à Seynod

### **Commission partenariat** – Jean-Luc Paday

Développement des partenariats avec des entreprises, des organisations, des clubs de sport .....

Objectifs visés :

- Recherche de mécénat de compétences
- Recherche de financements privés pour soutenir des projets spécifiques
- Partenariat portant sur des activités ludiques à destination des personnes accompagnées
- Recherche d'entreprises susceptibles d'acheter nos brioches
- Promotion de l'association
- Etc etc ...

### **Les Conseils de Vie Sociale - CVS**

- Abordent tout sujet relatif à la vie de l'établissement de la personne accompagnée
- Espaces indispensables pour les familles et les personnes accompagnées :

- Envoi des OJ et des CR des réunions de CVS à chaque famille de l'établissement avec les coordonnées de leurs représentants
- S'exprimer par l'intermédiaire de leur représentant
- Poser des questions
- Recevoir des informations émanant de l'association, de l'établissement, du Comité d'éthique ou dispositions légales
- Envoi avec les CR des informations du Comité d'éthique.

Élections des CVS : mars 2024, pour 3 ans

### **Le Comité d'éthique**

Créé en 2014, permet de porter un regard croisé sur les situations et questions concrètes qui lui sont soumises et constitue une aide précieuse à destination des professionnels pour enrichir leur pratique.

- Un Bureau : Virginie Varlet (Présidente), Marie Menet (Administratrice), Audrey Groff Hary (Directrice du complexe Services), Maria-Giulia Viggiani (Chargée de mission amélioration continue), Capucine Gros (Directrice Adjointe de l'EANM les Roseaux), Hacène Silarbi (Directeur de l'EAM la Ferme des Roches)
- Des séances plénières pour échanger sur les thèmes proposés par les professionnels, les familles ou les usagers
- Des comités de résidents pour recueillir les réflexions des usagers
- La diffusion des réflexions menées diffusées sous forme de BD Éthiques, désormais présentées dans les CVS et diffusés avec les CR de ces derniers, à destination de l'ensemble des familles des établissements.

*Conférence éthique : samedi 13 mai 2023 – Lycée des Bressis « Eloge de la différence - D'un regard qui dévisage à un regard qui envisage »*

Prochaine conférence éthique en février ou mars 2025

### **Des projets ambitieux !**

- **Complexe du Parmelan :**
  - Projet de rénovation des Césardes : Installation des travailleurs prévue à la rentrée de septembre 2024
- **Insertion professionnelle :**
  - Création de 2 postes de Chargés d'insertion professionnelle rattachés au complexe Services. Nous participons ainsi au dispositif emploi accompagné départemental piloté par l'association Messidor
- **Ferme des Roches :**
  - Les premiers engins sont arrivés en fin d'année 2023 à la Ferme des Roches pour préparer la construction de l'extension.
  - Installation prévue septembre 2025.
  - 14 personnes en hébergement et 5 en accueil de jour
- **EANM Les Roseaux :**
  - Réponse positive sur un appel à projet du Conseil Départemental de Haute-Savoie pour la création de places en Établissement d'Accueil Non Médicalisé (nouveau nom des foyers de vie).
  - 35 places supplémentaires aux Roseaux destinées prioritairement à des jeunes maintenus en IME en aménagement Creton.
  - 28 places d'hébergement. Horizon 2026
  - 7 places en accueil de jour à partir de 2024
- **Dispositif d'Accompagnement Médico-Educatif (DIME) :**
  - Internat de répit de l'IME : fonctionnement sur 2 semaines en 2023

### **Début des évaluation qualité - Evaluer les démarches et les pratiques professionnelles mises en œuvre par les ESSMS pour améliorer le parcours de vie et de soins des personnes accompagnées**

- Une obligation légale menée tous les 5 ans par un cabinet agréé : ISYCONSUL retenu sur sélection après consultation

- Un outil pour l'entrée dans la démarche qualité
- Une opportunité pour la promotion de la culture d'amélioration continue de la qualité en faveur des personnes accompagnées
- L'évaluation réalisée à la Ferme des Roches en 2022 lors du lancement du projet d'extension de l'établissement
- Fin 2023, évaluations du SAVS, Dispositif Horizon et DIME
- Entre janvier et mars 2024, évaluations de l'Esat le Parmelan, le complexe de Chosal, l'EAM des Iris et le foyer de vie des Roseaux
- Tous les rapports d'évaluation ne nous sont pas encore tous parvenus à ce jour
- Les retours globalement très positifs : Engagement des équipes, attention aux personnes accompagnées
- Des points d'amélioration : le circuit de traitement des événements indésirables (EI), plaintes et réclamations, la structuration de la démarche qualité et la formalisation des procédures pour la protection des données.
- Points positifs : l'engagement et la qualité de la préparation des équipes ont été soulignés.

### **L'Art Recyclerie : un projet innovant et support à l'inclusion sociale**

- **2020** : Projet innovant Initié par Les Roseaux grâce à des financements européens
- **2021** : Ouverture aux résidents des Iris, des Hauts de Chosal, de l'IME, du foyer des Coquelicots, du Service d'accueil de jour de l'Esat le Parmelan, du SAVS et de la Ferme des Roches
- **2022** : Fin de la phase expérimentale. Financement sur une mise en commun de moyens et portage transversal assuré par le complexe Services.
- **2023** : Déménagement dans des locaux provisoires rue d'Avully à la Balme de Sillingy

### **L'Art Recyclerie: La création comme**

- Lieu solidaire et artistique inscrit dans une démarche RSO
- Collecte, transforme et valorise divers mobiliers, objets, matières
- 40 bénéficiaires avec des bénévoles et des professionnels
- Vente dans un show-room, destinés à l'accueil des bénévoles
- (Retraités, tapissier, menuisier, artistes...)

*Adresse : 25 A route d'Avully à la Balme de Sillingy (74330)*

En 2023, 386 objets vendus et 700 kg d'objets collectés

### **AG 2024 : Mouvements au sein du Conseil d'Administration**

Au-revoir et remerciements pour leur investissement au sein de l'association aux administratrices/teurs faisant le choix de se retirer :

- Maryse Lavorel, dont le mandat était renouvelable cette année
- Françoise Rollux
- Yves Lafoux
- Didier Biolluz

1 candidat dont le mandat se terminait en 2024 et qui a représenté sa candidature :

- Alain Daillet

Pas de nouveau candidat, soit 7 postes vacants au sein du CA.

### **Remerciements**

- Les Directrices/teurs, Directrices/teurs Adjoints et Chef(fes) de Service
- Les professionnels d'accompagnement (de l'éducateur à la secrétaire de l'établissement, en passant par le chauffeur de bus, la personne qui assure l'entretien, celui s'occupe des réparations ...)
- Les professionnels des services transversaux (RH, Comptabilité, Qualité, SLVI, Secrétariat ...)
- Les administrateurs qui s'investissent pour faire que notre association mérite son nom d'association de parents

#### **4) PRESENTATION DES COMPTES PAR LE TRESORIER**

Le 26 mars 2024 la commission Finance s'est réuni pour analyser les comptes annuels. Ces comptes ont été arrêtés le 4 avril 2024 par le conseil d'administration. Ces comptes ont été vérifiés par le commissaire aux comptes en mars 2024.

- Seule l'association a la personnalité morale.
- Les comptes annuels seront déposés au Journal Officiel
- Nous vous présentons une synthèse de ces comptes.

#### **Faits marquants**

##### **FINANCEMENT :**

- IME : Financement de l'Internat de répit en année pleine. Budget annuel 292k€. Budget alloué en 2022 pour 9 mois : 219 000€.
- Extension par le Conseil Départemental aux établissements de son champ de compétence des dispositions du Ségur de la santé à l'ensemble des professionnels : Indemnité de 238€ brut pour 1 etp. Budget alloué en 2023 pour 870k€. Budget alloué 617k€ en 2022 (01/03/22).
- Suite à l'Accord du 2 mai 2022 relatif à la mise en place du complément de rémunérations aux personnels socio-éducatifs suite à la conférence des Métiers du 18 février 2022 avec effet au 01 avril 2022 : Indemnité de 238€ brut pour 1 etp. (personnel socio éducatif uniquement). Budget alloué 576 000€. Complément alloué en 2023 de 114k€.
- Fam la Ferme des Roches : construction d'un nouveau bâtiment début des travaux en novembre 2023.
  - Subvention allouée par la CNSA de 1 100k€
  - Subvention allouée par la conseil départemental 1 389k€
  - Dépenses liées à l'extension du bâtiment enregistré au compte immobilisation en cours 353k€.
  - Esat le Parmelan : construction du bâtiment des Césardes. Retard dans les travaux. Prolongation de la durée des baux temporaires sur 2024.
  - Subvention allouée par le Grand Annecy 100k€ ainsi que 19k€ au titre du dispositif fond chaleur.
  - (Rappel de la subvention Région de 400k€ allouée en 2022)
  - Dépenses inscrites en immobilisations en cours pour 1 234k€. Location de locaux extérieurs pendant les travaux pour 157 400€ en 2023.
- Esat la Ferme de Chosal :
  - Subvention de la Région dans le cadre du programme Interreg France Italie ALCOTRA de 125 712€.

##### **Crédits non reconductibles**

- Alloué par l'ARS pour un total de 363k€ pour le financement des dispositifs à l'IME pôle de transition, petits pas et situations complexes (5etp) pour un total de 219k€, d'équipement sportif, stagiaires et contrats de professionnalisation, et d'un logiciel de télémedecine au Fam des Roches (32k).
- Alloué par le Conseil Département de 93k€ pour cap Handi service dans le cadre de la dotation qualité, pour le financement d'un éducateur volant pour tutorat pair-aidance et remplacement, Analyse de la pratique, location de véhicule, formation, télégestion.

##### **Cap Handi service :**

- Chaque année une régularisation des dotations versées en N-2 est réalisé par le Conseil Départemental en fonction des heures réalisées.
- Les dispositions du décret n°2021-392 du 02 avril 2021 sur les modalités de financement des services d'aide et d'accompagnement à domicile dans le cadre de l'épidémie de Covid-19 sont applicables jusqu'au 01 juin 202 (fin de l'état d'urgence sanitaire). Ce décret prévoit la non-régularisation en fonction des heures non réalisées.

- A titre exceptionnel, le Conseil Départemental a décidé de ne pas procéder aux régularisations sur le nombre d'heures effectuées pour l'ensemble de l'année 2021, engendrant un produit exceptionnel de 205k€.

## RESSOURCES HUMAINES :

- Changement de directeurs d'établissement à la Balme et Fam la ferme des roches.
- Un contentieux prud'homal au Fam les Iris constaté pour 84k€.
- Difficultés Rh importantes nécessitant un recours à l'intérim qui s'est accentué cette année.

ETABLISSEMENT	nombre usagers	variation 2023	total
IME semi interne	60		60
Ime internat	25		25
IME Internat de répit	12		12
IME UEEA Pringy	10		10
SESSAD	48		48
Dispositif Horizon externe	16		16
Dispositif Horizon interne	4		4
ESAT La ferme de chosal	63		63
ESAT le Parmelan	193		193
<b>Total ARS</b>	<b>431</b>		<b>431</b>
FH DES HAUTS CHOSAL	19		19
APPARTEMENT DE CHOSAL	20		20
PUV PHV SENIORS CHOSAL	24		24
FAM LES ROCHES AP Chaumont	26		26
FAM LES ROCHES AJ Chaumont	8		8
FAM LES ROCHES AT Chaumont	1		1
FV LES ROSEAUX AP	43		43
FV LES ROSEAUX AJ	8		8
FAM LES IRIS AP	40		40
FAM LES IRIS AT	2		2
FAM LES IRIS AJ	5		5
FOYER HEBERGEMENT (SEYNOD RUMILLY)	52		52
FOYER DE VIE SEYNOD	10		10
FH FV AT MIXTE	3		3
APPARTEMENT DE SEYNOD RUMILLY	31		31
ACCUEIL DE JOUR (SATTHAV)	10		10
SAVS	95		95
SAVS UNITE DE VIE	14		14
SAVS AT	1		1
Total Conseil Départemental	412		412
<b>TOTAL</b>	<b>843</b>		<b>843</b>

## Le résultat net comptable des comptes annuels et résultat effectif

Le résultat net comptable (résultat d'exploitation, financier et exceptionnel) est un excédent de 795 247€ contre 906 723€ en 2022. A corriger des reprises sur réserves antérieures, et à distinguer selon la gestion contrôlée et gestion propre.

- Gestion contrôlée : activités financées par prix de journée et dotation globale (ARS– Conseil départemental)
- Gestion propre : activité de production des ESAT, Petite crèche, comptes de l'association, comptes du Grand-Bornand, savs hébergement

Après retraitement, le résultat effectif global est un excédent de 1 371 933€ contre 1 512 372€ en 2022.

## Résultat effectif global

Tableau de détermination du résultat effectif global de l'entité	Exercice 2023	Exercice 2022
Résultat comptable des comptes annuels	795 247 €	906 723 €
Reprise de résultats antérieurs	576 686 €	605 649 €
<b>Excédent effectif global des comptes annuels</b>	<b>1 371 933 €</b>	<b>1 512 372 €</b>
Dont résultat effectif sous gestion propre	751 966 €	578 501 €
Dont résultat effectif sous gestion contrôlée	619 967 €	933 871 €

## COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE

	2023	2022	Ecart
<b>Produits d'Exploitation</b>			
Prestations Produits du Travail des Esat	1 858 682,09	1 835 089,04	23 593
Prestations Activités annexes	182 194,04	200 112,94	-17 919
Prestations Activités Prix Journée/ facturation horaire	1 792 240,87	1 735 002,37	57 239
Prestations Participation des personnes hand. Prix Journée	1 953 263,36	1 926 955,46	26 308
Prestations Activités Dotation Globale	25 020 850,09	23 200 907,69	1 819 942
Prestations du siège	9 990,60	9 061,27	929
Locations appartements participation des personnes hand.	271 877,98	271 714,89	163
Locations immobilières	27 878,21	31 612,47	-3 734
Remboursement repas des personnes handicapées	159 088,73	162 111,84	-3 023
Participation aux transports des personnes handicapées	7 677,43	9 490,55	-1 813
Subventions d'exploitation	226 155,28	321 833,11	-95 678
Indemnités Journalières S.S et organisme complémentaires	320 174,14	345 842,91	-25 669
Complément de rémunération des personnes hand. Etat	2 363 687,92	2 297 290,51	66 397
Charges sur Complément de rémunération Etat	885 302,77	864 864,55	20 438
Indemnités Journalières S.S des personnes handicapées	40 984,26	55 706,76	-14 723
Autres Produits de gestion courante	803 326,90	626 638,05	176 689
Reprise sur provisions pour risques et charges	17 198,05	79 005,08	-61 807
Utilisation des fonds dédiés	148 129	141 500	6 629
<b>TOTAL (1)</b>	<b>36 088 701,29</b>	<b>34 114 739,16</b>	<b>1 973 962</b>

### Compte de résultat Les produits d'exploitation

Répartition des principaux produits en % par rapport au total des produits :

- Le financement du Conseil Départemental : 37,73%
- Le financement de l'ARS : 31,60%
- Complément de rémunération et charges sociales versés par l'Etat pour les travailleurs en ESAT : 9,12%
- Le chiffre d'affaires des ESAT : 5,15 %

- Les participations des adultes aux frais d'hébergement et locations : 6,47%
- Autres produits 4,73%

<u>Charges d'Exploitation</u>	2023	2022	ECART
Autres Achats et Charges externes	10 860 148 €	9 224 573 €	1 635 575 €
Impôts, Taxes et Versements assimilés	1 374 512 €	1 258 981 €	115 530 €
Salaires et traitements	15 108 165 €	14 866 765 €	241 399 €
Charges sociales sur rémunérations	5 391 377 €	5 275 397 €	115 980 €
Dotations aux amortissements des immobilisations	2 106 305 €	2 162 366 €	- 56 062 €
Dotations aux provisions pour charges d'exploitation	84 000 €	10 700 €	73 300 €
Dotations aux provisions sur actif circulant		€ -	- €
Autres charges de gestion courante	224 887 €	250 292 €	- 25 405 €
Report en fonds dédiés	339 000 €	225 980 €	113 020 €
<b>TOTAL</b>	<b>35 488 394 €</b>	<b>33 275 055 €</b>	<b>2 213 339 €</b>

#### Compte de résultat : les charges d'exploitation

Les charges d'exploitation s'élèvent à 35 488k€ contre 33 275€ en 2022 soit une variation de 2 213k€.

Pour l'analyse, Le poste « autres achats et charges externes » : (eau, edf, gaz, alimentation...) doit être retraité des dépenses d'interim et des prestations extérieurs de ménages, à insérer sur la ligne charges de personnel. Ce poste après retraitement augmente de 700k€ et représente 18,82% du total des charges contre 17,97% en 2022.

	2023		2022		ecart
Total des charges	35 488 394 €		33 275 055 €		2 213 339 €
Autres Achats et Charges externes	10 860 148 €		9 224 573 €		1 635 575 €
dont personnel interimaire	3 884 728 €		2 905 291 €		979 437 €
dont prestation nettoyage à l'extérieur	298 246,00 €		340 063 €		- 41 817 €
Autres Achats et Charges externes Hors ch de personnel ext	6 677 174 €	18,82%	5 979 219 €	17,97%	697 955 €

Parmi cette augmentation (+ 700k€), on notera

- Le coût de l'électricité qui passe de 194k€ à 473k€ soit +279k€.  
Nous sommes toujours dans l'attente du bouclier tarifaire que notre fournisseur n'a pas appliqué alors que nous en sommes bien bénéficiaire.
- Les locations immobilières avec une augmentation de 163k€ dont 94k€ liée aux locaux pour accueillir les travailleurs de l'Esat des Césardes dans l'attente de la livraison du bâtiment.
- Les dépenses de téléphone + 40k€ (mise en place de la fibre)
- Les dépenses de transport des usagers + 103k€
- Des honoraires + 23k€ notamment un audit énergétique.

## Compte de résultat : les charges d'exploitation

Charges de personnel :

(Salaires + Charges sociales et impôts sur salaires y compris personnel intérimaire et prestations ménage extérieure) représente 72,93% du total des charges contre 73,80% en 2022.

On notera un fort recours à l'interim 3 885k€ contre 2 905k€ en 2022 dû aux difficultés de recrutement. Un travail est engagé pour limiter le recours à l'interim commercial et privilégier la SCIC Lac&Montagne, la tva n'étant pas récupérable dans nos établissements, celle-ci est évaluée à près de 200k€.

## COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE

	2023	2022	Ecart
<b>Produits Financiers</b>			
Autres intérêts et produits assimilés	490 380	141 544	348 835
<b>TOTAL ( III )</b>	<b>490 380</b>	<b>141 544</b>	<b>348 835</b>
<b>Charges Financières</b>			
Intérêts des Emprunts	482 448	322 507	159 941
Intérêts bancaires		183	-183
<b>TOTAL ( IV )</b>	<b>482 448</b>	<b>322 690</b>	<b>159 758</b>
<b>2 - RESULTAT FINANCIER (III - IV)</b>	<b>7 932</b>	<b>-181 146</b>	<b>189 077</b>
<b>Produits Exceptionnels</b>			
Autres produits exceptionnels	0	0	0
Valeur des cessions des immobilisations	29 528	23 383	6 145
Dons	31 254	33 545	-2 291
Quote part de subvention virée à résultat	205 001	228 925	-23 924
			0
			0
<b>TOTAL ( V )</b>	<b>265 783</b>	<b>285 853</b>	<b>-20 069</b>
<b>Charges Exceptionnelles</b>			
Valeur comptable des immobilisations cédées	1 841	12 610	-10 769
Dotations aux provisions réglementées sur plus value d'actif	27 395	12 417	14 978
			0
<b>TOTAL (VI)</b>	<b>29 236</b>	<b>25 027</b>	<b>4 209</b>
<b>3 - RESULTAT EXCEPTIONNEL (V - VI)</b>	<b>236 547</b>	<b>260 826</b>	<b>-24 279</b>
IMPOT SOCIETE	49 539	12 641	36 898
<b>Résultats nets</b>			
Résultat des activités Prix de Journée - Dotation Globale (Gestion	43 281	328 222	-284 941
Excédent des autres activités (gestion propre)	751 966	578 501	173 465
<b>4 - RESULTAT NET (1+2+3)</b>	<b>795 247</b>	<b>906 723</b>	<b>-111 476</b>

### Le résultat financier

- Du fait de la hausse des taux de placement, les produits financiers augmentent.

En corrélation,

- Les charges financières augmentent aussi du fait des intérêts des prêts PLS dont le taux varie en fonction du Livret A.

Lorsque nous avons ouvert la Ferme des Roches, le taux d'intérêts des prêts étaient de 1,82%; il est aujourd'hui de 4,07%.

## Le bilan des comptes annuels

ACTIF	2023	2022	PASSIF	2023	2022
<b>Actif immobilisé</b>			<b>Fonds associés</b>	903 043	903 043
Immobilisations incorporelles	32 564	5 729	Legs et donations	1 012 211	1 012 211
Terrains Constructions aménagés	21 011 954	21 796 758	Subventions	5 134 749	2 664 961
Autres immobilisations corporelles	1 255 317	1 437 790	Réserves	25 290 813	24 055 046
Immobilisations en cours	1 835 949	608 822	Report à nouveau	-1 516 891	-1 187 848
Immobilisations financières	595 304	645 969	Résultat de l'exercice	795 247	905 723
			Provisions réglementées	923 788	895 393
<b>Total actif immobilisé</b>	<b>24 734 089</b>	<b>24 495 068</b>	<b>Total fonds propres</b>	<b>32 542 961</b>	<b>29 250 530</b>
			Fonds dédiés	1 760 655	1 569 783
			Provisions pour risques et charges	84 000	10 700
<b>Actif circulant</b>			<b>Dettes</b>		
Créances	6 417 080	3 885 469	Emprunts	14 766 442	15 839 531
Placements - Compte à terme	18 370 083	17 123 095	Banques et dettes financières divers	2 631 093	1 439 109
Disponibilités	10 489 003	10 143 356	Dettes fournisseurs et autres	8 225 104	7 537 334
<b>Total actif circulant</b>	<b>35 276 166</b>	<b>31 151 919</b>	<b>Total dettes</b>	<b>25 622 639</b>	<b>24 815 974</b>
<b>TOTAL ACTIF</b>	<b>60 010 255</b>	<b>55 646 987</b>	<b>TOTAL PASSIF</b>	<b>60 010 255</b>	<b>55 646 987</b>
			taux d'indépendance financière	2,20	1,85

### Le passif

- Les emprunts nouveaux : Néant
- Les emprunts remboursés : 1 074k€
- Solde du capital restant dus au bilan : 14 766k€
- Tous les emprunts ont fait l'objet d'un accord des financeurs via les Plans Pluri-annuels déposés.

### L'actif

#### Les investissements 2023

#### Les principaux investissements sont :

- Acquisition du terrain sur lequel il y a le bâtiment des Césardes 447k€ et à Chosal 37k€.
- Immobilisations en cours (projets non encore finalisés) : fam Roches et Esat Césardes 1 356k€
- Bâtiment + agencement : 202k€
- Matériel outillage dans les ESAT : 62k€
- Matériel Mobilier : 77k€
- Matériel de transport : 101k€
- Matériel informatique 88k€

## Affectation des résultats

Ce sont les résultats des comptes administratifs qui sont affectés. Il s'agit du résultat « effectif » corrigé de provision pour retraite, après annulation des congés payés dus au 31/12. Ce résultat s'élève à 1 676k€ contre 1 465k€

Tableau de détermination du résultat global Cpt Administratif à affecter	Exercice 2023	Exercice 2022
Résultat comptable des comptes annuels	795 247 €	906 723 €
Reprise de résultats antérieurs	576 686 €	605 649 €
Compléments écriture aux comptes administratifs	244 055 €	(134 430) €
Annulation des congés payés	59 712 €	86 923 €
<b>Excédent global des comptes administratifs à affecter</b>	<b>1 675 700 €</b>	<b>1 464 865 €</b>
Dont résultat effectif sous gestion propre	797 399 €	561 725 €
Dont résultat effectif sous gestion contrôlée	878 301 €	903 140 €

### Les affectations de résultat

Les affectations sont proposées lors du dialogue de gestion.

Selon le CPOM, « en vertu de l'article R314-43 du CASF, l'AAPEI est libre de de l'affectation des résultats comptables...en lien avec les objectifs et orientations du CPOM et du programme régional de santé. »

« si les résultats présentés devaient excéder 5% de la DGC (dotation globale commune) les autorités de tarification se réservent le droit de se prononcer sur leur affectation et éventuellement de prendre des mesures tarifaires correctrices. »

DGC base 2023 = 27 242k€ x 5% = 1 362k€

Résultat sous gestion contrôlée = 878k€

Selon le CPOM, « en vertu de l'article R314-43 du CASF, l'AAPEI est libre de de l'affectation des résultats comptables...en lien avec les objectifs et orientations du CPOM et du programme régional de santé et consacré prioritairement :

- À la compensation des déficits
- Au financement des investissements tels qu'établis dans les PPI
- En réserve de trésorerie dans la limite de la couverture du besoin en fonds de roulement
- À des actions ponctuelles proposées dans le CPOM ou conduites en déclinaisons du PRS, de priorités régionales, du rapport zéro sans solution, d'actions innovantes, ou ponctuelles négociées dans le cadre du dialogue de gestion.

### Affectation du résultat des comptes administratifs

affectation des résultats des comptes administratifs	
Facturation Creton à rendre	510 000 €
Apurement de déficits antérieurs	126 817 €
Abondement de la réserve de compensation des déficits	85 323 €
Report à nouveau débiteur	(838 307) €
Excédent affecté à des mesures d'exploitation	367 919 €
Excédent affecté à l'investissement	1 423 948 €
<b>Excédent global des comptes administratifs à affecter</b>	<b>1 675 700 €</b>

## **LES PROJETS A FINANCER**

- Reconstruction du bâtiment des Césardes 3 500k€
- Rénovation ancien foyer de Chosal
- Etude sur le transfert de la Halte-garderie dans les locaux du Sessad actuel. 830k
- Rénovation locaux de l'IMP et des internats
- Construction d'un bâtiment pour le FAM des Roches 5 600k€. 14 hébergements + environ 5 accueils de jour
- Construction d'un bâtiment pour le foyer de vie Les roseaux pour une extension de 35 places 6 350k€

## **5) RAPPORT DE MONSIEUR LE COMMISSAIRE AUX COMPTES**

### **LA CERTIFICATION DES COMPTES DE L'AAPEI EPANOU**

- Il s'agit d'une mission légale réglementée de commissariat aux comptes étant donné que votre association perçoit plus de 153 000 euros de fonds publics.
- Le commissaire aux comptes est nommé par l'assemblée générale pour une durée légale de 6 exercices comptables.
- Le cabinet Fiducial Audit a ainsi été nommé Commissaire aux comptes de votre association par votre AG du 7 avril 2022 pour les exercices clos du 31 décembre 2022 au 31 décembre 2027.

### **LA MISSION DU COMMISSAIRE AUX COMPTES**

- Missions principales du commissaire aux comptes
  - ✓ Emission d'une opinion sur les comptes annuels
- > *rapport sur les comptes annuels à destination de l'AG et des tiers*
  - ✓ Information sur les conventions réglementées
- > *rapport spécial à destination de l'AG*
  - ✓ Prévention des difficultés des associations
- > *à destination de la Présidence, du CA, du TJ, de l'AG (selon la phase)*
  - ✓ Révélation de faits délictueux
- > *à destination du Procureur de la République*
  - Autres missions du commissaire aux comptes
  - > *selon les dispositions légales*
    - ✓ Emission d'attestations
    - ✓ Réalisation d'audits spécifiques
    - ✓ ...

### **L'OPINION SUR LES COMPTES ANNUELS**

- Notre opinion porte sur les comptes annuels qui sont établis selon le référentiel comptable français alors que les comptes administratifs sont présentés selon le référentiel des financeurs.
- Nous certifions les comptes annuels dans leur ensemble. Nous ne certifions pas les comptes administratifs de chaque établissement.
- Les comptes annuels certifiés sont :
  - ✓ Le bilan
  - ✓ Le compte de résultat
  - ✓ L'Annexe

## **1.OPINION**

- Cette partie du rapport retranscrit l'opinion du commissaire aux comptes sur les comptes annuels de l'association AAPEI Epanou pour l'exercice clos le 31 décembre 2023.
- L'opinion mentionnée dans le rapport peut être :
  - Une certification sans réserve

- Une certification avec réserve(s)
- Un refus de certification

« Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice ».

## **2. FONDEMENT DE L'OPINION**

- Référentiel d'audit

« Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion »

- Indépendance

« Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1<sup>er</sup> janvier 2023 à la date d'émission de notre rapport ».

## **3. JUSTIFICATION DES APPRÉCIATIONS**

- Cette 3<sup>ème</sup> partie permet au commissaire aux comptes de donner des précisions
  - Sur le caractère approprié des principes comptables appliqués les plus importants décrits dans l'annexe et sur leur correcte application.
  - Sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues
- En l'espèce, aucun principe comptable appliqué et aucune estimation significative ne nécessitent une justification particulière

## **4. VÉRIFICATIONS SPECIFIQUES**

Cette 4<sup>ème</sup> partie permet au commissaire aux comptes d'attester que les données comptables et financières mentionnées dans les documents transmis lors de l'AG concordent bien avec les comptes annuels certifiés.

- En l'espèce, aucune observation n'a été mentionnée dans cette partie du rapport.

## **5. RESPONSABILITÉS DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS**

« Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration »

## **6. RESPONSABILITÉS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES À L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS**

- Objectif du commissaire aux comptes et définition de l'assurance raisonnable

« Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou

en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci ».

- Description des travaux effectués par le commissaire aux comptes dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnelles applicables en France
  - Identification et évaluation des risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives
  - Définition des procédures d'audit après prise de connaissance du contrôle interne
  - Appréciation du caractère approprié des méthodes comptables et du caractère raisonnable des estimations comptables
  - Appréciation du caractère approprié de l'application de la convention de continuité d'exploitation
  - Appréciation de la présentation d'ensemble des comptes

### **LE RAPPORT SPECIAL**

- Ce rapport relate l'ensemble des éventuelles conventions conclues sur l'exercice directement ou par personne interposée entre votre association et les membres de la direction (administrateurs, dirigeants ...).
  - Absence de conventions réglementées nouvelles décelées
- « Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention passée au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'organe délibérant en application des dispositions de l'article L. 612-5 du code de commerce ».

### **6) PRESENTATION ET VOTE DU PROJET ASSOCIATIF GLOBAL 2024-2028**

Ce projet a été réalisé en accord avec les lignes directrices de la norme ISO 26000. Feuille de route de l'association sur les 5 prochaines années de l'association. Mobiliser un réseau au service d'une ambition commune : accompagner les parcours de vie des personnes handicapées.

7 questions centrales guident notre projet associatif et définiront, progressivement, une démarche continue d'amélioration présente au sein des projets de nos établissements et services :

#### **1. Autodétermination**

Reconnaître et développer la capacité à convertir ses ressources en libertés réelles (en exprimant ses volontés et ses choix) et s'en donner les moyens (en vivant ou expérimentant). Il ne s'agit pas de se cantonner à des possibilités théoriques et/ou décidées par d'autres, mais bien de vivre des réalités librement choisies et concrètes.

#### **2. Revendiquer**

C'est exiger les moyens financiers et humains pour accompagner toutes les personnes handicapées et leurs familles. Cela passe par la reconnaissance de l'expertise et de la valorisation du travail des professionnels.

#### **3. Inclusion**

Vivre avec les personnes avec ou sans handicap dans tous les moments de la vie. Avoir les mêmes droits que tout le monde et les rendre accessibles : droit à l'école, droit aux soins, droit au travail, droit au logement, droit aux loisirs et droit aux relations avec les autres.

#### **4. Richesses humaines : salariés**

Avoir tous nos postes pourvus par des personnels formés, compétents et heureux d'être là.

#### **5. Parcours**

Accompagner l'évolution de la personne par la co-construction et le suivi des actions afin de répondre en s'adaptant à ses besoins, ses souhaits, et ses capacités.

#### **6. Richesses humaines : bénévoles**

Avoir des bénévoles engagés, formés et heureux d'être là.

#### **7. Développement durable**

Adapter nos pratiques pour favoriser la sobriété énergétique et l'économie des ressources naturelles.

**Le projet associatif est approuvé à l'unanimité** des adhérents présents ou représentés, sans voix contre ni abstention.

## **7) RESOLUTIONS PROPOSEES**

### **Résolution 1 : PV de l'Assemblée Générale 2023**

L'Assemblée générale après avoir entendu le procès-verbal de l'Assemblée Générale du 11 mai 2023 approuve ce procès-verbal.

### **Résolution 2 : Rapport moral de la Présidente et du Directeur Général**

L'Assemblée générale approuve le rapport moral de la présidente et du Directeur Général.

### **Résolution 3 : Rapport d'activités 2023 de l'Association**

L'Assemblée Générale approuve le rapport d'activités 2023 de l'Association présenté par le Directeur général.

### **Résolution 4 : Approbation des comptes**

L'Assemblée Générale, après avoir entendu lecture du rapport du Trésorier de l'Association et du rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels pour l'exercice 2023, approuve les comptes annuels de l'association tels qu'ils sont présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports, et donne quitus de leur gestion aux administrateurs.

### **Résolution 5 : Rapport spécial du Commissaire aux Comptes**

L'Assemblée Générale, après avoir entendu lecture du rapport établi par le Commissaire aux Comptes sur les conventions visées à l'article L.612-5 du Code du commerce, approuve les conventions visées au dit rapport.

### **Résolution 6 : Affectation des résultats**

Ce sont les résultats des comptes administratifs qui sont affectés. Il s'agit du résultat « effectif » corrigé de provision pour retraite, après annulation des congés payés dus au 31/12. Ce résultat s'élève à 1 676k€.

L'Assemblée Générale approuve l'affectation des résultats.

#### **1. Affectation des résultats de la gestion propre : 797 399€**

- Résultat des activités de production de l'Esat Parmelan : 289 168€
- Résultat des activités de production de l'Esat de la ferme de Chosal : 86 375€
- Résultat de la Halte-garderie Galipettes : 35 897€
- Savs Hébergement : Excédent de 5014€
- Association : Excédent 450 852€

Ces excédents seront affectés au compte « excédent affecté à l'investissement » pour le financement de projet futur.

- Déficit Chalet l'Hermitage du Grand-Bornand – 69 909€ en Report à nouveau débiteur

#### **2. Affectation des résultats de la gestion contrôlée : 878 301€**

Nous proposons les affectations suivantes :

- IME : En réduction des charges d'exploitation de la dotation 2024 pour 509 337€. (Facturation des jeunes sous amendement Creton à rendre à l'ARS).  
250 000€ pour le financement des situations critiques et le solde 370 374€ à l'investissement pour le financement de la rénovation des bâtiments.
- En réserve de compensation des déficits pour 80 309€.
- Le seuil prévu au Cpom est de 3% du budget alloué. Certains établissements n'ont pas atteint ce seuil.
- Des déficits sont affectés en report à nouveau débiteur et devront être apurés par affectation d'excédents futurs = - 768 399€.

- Apurement des déficits antérieurs 126 817€.
- En mesures d'exploitation : 367 919€ pour le financement d'embauches de salariés en contrat de professionnalisation (salaires charges sociales et frais pédagogiques), pour le financement des prises en charge à l'IME des situations critiques, du projet Pôle de transition et Petit pas, et de petit matériel et travaux au Foyer des Hauts de Chosal.
- Un excédent 191 280€ (Esat Le Parmelan) est affecté à l'investissement pour le financement de projets d'investissement prévu au PPI. (Isolation façades, toiture, faux plafonds, accueil quai site de Seynod)

### **Résolution 7 : Approbation du Projet Associatif Global 2024-2028**

Après avoir entendu les détails du Projet Associatif Global 2024-2028, l'Assemblée Générale l'approuve.

### **Résolution 8 : Cotisations pour l'année 2025**

Le Conseil d'administration propose à l'Assemblée Générale de maintenir en 2025 le montant de la cotisation annuelle à hauteur de 90 euros :

- |   |             |
|---|-------------|
| • Part Unapei (Union Nationale)         | 42,00 euros |
| • Part Unapei Auvergne-Rhône-Alpes      | 10,00 euros |
| • Part Udapei 74 (Union Départementale) | 10,00 euros |
| • Part ATMP (Association tutélaire)     | 1,00 euros  |
| • Part AAPEI Epanou                     | 27,00 euros |

L'Assemblée Générale approuve le montant de la cotisation pour l'année 2025.

### **Résolution 9 : Élections des membres du Conseil d'administration**

Le CA dispose de 24 postes au total. Un total de 8 postes est à pourvoir :

- 3 non pourvus depuis plusieurs années.
- M. Alain Daillet (père de Romain de la Ferme de Chosal) renouvelle son mandat.
- Mme Maryse Lavorel arrive en fin de mandat mais ne représente pas sa candidature.
- 3 Démissions de Mme Françoise Rollux, M. Yves Lafoux, M. Didier Biolluz.

Au vu du nombre de postes vacants au CA, M. Daillet est assuré d'être réélu et de pouvoir siéger au CA qui rassemblera à la suite de cette AG, 17 administratrices/teurs.

### **8) RÉPONSES AUX QUESTIONS PRÉALABLEMENT POSÉES AU PRÉSIDENT**

Il n'y a pas eu de questions de la part des adhérents.

### **9) ELECTION DU TIERS SORTANT**

Le CA dispose de 24 postes au total. Un total de 8 postes est à pourvoir

- 3 non pourvus depuis plusieurs années.
- M. Alain Daillet (père de Romain de la Ferme de Chosal) renouvelle son mandat.
- Mme Maryse Lavorel arrive en fin de mandat mais ne représente pas sa candidature.
- Démission de M. Yves Lafoux, M. Didier Biolluz et Mme Françoise Rollux

**Un candidat présente sa candidature :** M. Alain Daillet (renouvelable).

Les votes sont dépouillés par Mme Lavorel, Mme Menet et M. Paday.

Il y a eu un total de 86 votants. M. Daillet est élu.

Le Conseil d'administration sera composé pour l'année 2024/2025 de 17 administrateurs contre 24 habituellement.

### **Clôture de l'Assemblée générale par la Présidente**

Mesdames, Messieurs,

Nous arrivons au terme de notre Assemblée Générale et je vous remercie de votre attention.

Vous l'avez bien compris, notre association se porte bien mais nous devons être vigilants et militants pour conserver cette bonne santé et la qualité de vie des personnes dont nous avons la responsabilité.

Notre association est stable mais vit de profondes mutations : les mentalités changent dans le rapport au travail, les conditions d'exercice des pratiques d'accompagnement se complexifient, les rapports avec les financeurs évoluent et nous devons sans cesse nous adapter pour perdurer.

Dans tous les domaines, ce qui semblait acquis il y a 5 ans ne l'est absolument plus aujourd'hui ... cela nous impose d'actualiser nos façons de faire.

Pour cette AG 2024, je tiens à remercier :

- Les professionnels des services comptables qui se sont admirablement investis pour nous fournir les données exposées aujourd'hui,
- les administrateurs qui se sont mobilisés pour l'organisation pratique de ce temps fort de l'association,
- Chrystel Picco, toujours sur le pont, pour orchestrer tous les évènements associatifs,
- les professionnels présents,
- les familles au rendez-vous.

Merci à toutes et à tous ! Je vous invite maintenant à partager le verre de l'amitié.

\*\*\*\*\*

Miryam CACHE

La Présidente



Alain DAILLET

Le secrétaire Adjoint

